

3.5 RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES VERSÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉES AU TITRE DU MÊME EXERCICE

En parallèle au projet de résolution présenté au chapitre 3.4.6 ci-dessus, la même Assemblée générale ordinaire est invitée à se prononcer sur des projets de résolutions individuelles, portant sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

3.5.1 VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2023 DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE MME BARBARA DALIBARD, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de cet exercice à Mme Barbara Dalibard à raison de son mandat .

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé	Présentation
Rémunération à raison du mandat	91 153,00 €	120 000,00 €	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a été attribué au titre de l'exercice 2021 en application de l'enveloppe annuelle décidée par l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2019 (12^e résolution, approuvée par 99,15 % des voix) ⁽¹⁾. <p>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a été attribué en application de l'enveloppe annuelle décidée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 ; est établi conformément à la Politique de Rémunération 2022 des membres du Conseil de Surveillance, détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (7^e résolution, approuvée par 99,59 % des voix).
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	N/A	N/A	N/A
Indemnité de départ	N/A	N/A	N/A
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	N/A
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	N/A

N/A : non applicable.

(1) Mme Dalibard ayant été élue Présidente postérieurement à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021, la rémunération du Président en fonction jusqu'à cette Assemblée a seule été présentée au vote de celle-ci.

L'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

11^e résolution

Approbation des éléments de la rémunération de Mme Barbara Dalibard versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes,

variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Mme Barbara Dalibard, Présidente du Conseil de Surveillance, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2022, au chapitre 3.5.1.

3.5.2 VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2023 DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. FLORENT MENEGAUX, PRÉSIDENT DE LA GÉRANCE ET ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de cet exercice à M. Florent Menegaux à raison du mandat exercé pendant cet exercice.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation comptable OU simulation	Présentation
Rémunération fixe	1 016 670,00 €	1 016 670,00 €	Le montant attribué au cours de l'exercice écoulé : <ul style="list-style-type: none"> après avoir été inchangé depuis la nomination de M. Menegaux par l'Assemblée générale du 18 mai 2018, il a été porté à une base annuelle de 1 100 000 €, appliquée au prorata à compter du 1^{er} juin 2022 ; est défini dans la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.2) et a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix).
Rémunération variable annuelle	1 350 000,00 €	905 744,43 € (Montant attribuable au titre de l'exercice 2022 en application de la Politique de Rémunération 2022 et payable en 2023)	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> est dû au titre de l'exercice 2021 en application de la Politique de Rémunération 2021 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2020 (chapitre 3.3.2.2) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (9^e résolution, approuvée par 74,17 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.4.3.2 du Document d'enregistrement universel 2020. <p>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> est établi conformément à la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,60 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.4.4.2 du Document d'enregistrement universel 2022.
Rémunération variable pluriannuelle	1 299 726,00 €	N/A	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> est dû au titre de l'exercice 2019 en application de la Politique de Rémunération 2019 détaillée dans le Document de référence 2018 (chapitre 4.4.1 a) 2.2) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2020 (9^e résolution, approuvée par 95,75 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.6.2.1).

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation comptable OU simulation	
			Présentation
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	866 812,76 € (valorisation comptable/norme IFRS 2 au 31 décembre 2022 des 67 983 actions de performance attribuées en novembre 2022)	Cette attribution a été réalisée en application : <ul style="list-style-type: none"> de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; de la 25^e résolution proposée à l'Assemblée générale du 23 juin 2020 (pages 395 et suivantes du Document d'enregistrement universel 2019), approuvée par 97,02 % des voix par cette même Assemblée. Cette attribution fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.4.4.3 du Document d'enregistrement universel 2022.
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	N/A	N/A	N/A
Avantages de toute nature	9 755,40 €	9 755,40 €	Véhicule de fonction (valorisation comptable).
Indemnité de départ	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.7) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.6.1.12 du Document d'enregistrement universel 2022.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.8) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.6.1.12 du Document d'enregistrement universel 2022.
Retraite supplémentaire	Aucun montant versé	Aucun montant attribué	Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.6) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.6.1.12 du Document d'enregistrement universel 2022.

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

9^e résolution

Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Florent Menegaux versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables

et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Florent Menegaux, Gérant Commandité et Président de la Gérance, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2022, au chapitre 3.5.2.

3.5.3 VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2023 DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. YVES CHAPOT, GÉRANT NON COMMANDITÉ

Le présent chapitre présente les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de cet exercice à M. Yves Chapot à raison du mandat exercé pendant cet exercice.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation comptable OU simulation	Présentation
Rémunération fixe	700 000,00 €	700 000,00 €	<p>Le montant attribué au cours de l'exercice écoulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> après avoir été inchangé depuis la nomination de M. Chapot par l'Assemblée générale du 18 mai 2018, il a été porté à une base annuelle de 770 000 €, appliquée au prorata à compter du 1^{er} juin 2022 ; est défini dans la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.2) et a été approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix).
Rémunération variable annuelle	824 400,00 €	574 583,33 € (Montant attribuable au titre de l'exercice 2022 en application de la Politique de Rémunération 2022 et payable en 2023)	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> est dû au titre de l'exercice 2021 en application de la Politique de Rémunération 2021 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2020 (chapitre 3.3.2.2) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (10^e résolution, approuvée par 98,97 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.4.5.2 du Document d'enregistrement universel 2021. <p>Le montant attribué au titre de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> est établi conformément à la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.4.5.2 du Document d'enregistrement universel 2022.
Rémunération variable pluriannuelle	227 774,00 €	N/A	<p>Le montant versé au cours de l'exercice écoulé (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> est dû au titre de l'exercice 2019 en application de la Politique de Rémunération 2019 détaillée dans le Document de référence 2018 (chapitre 4.4.1 a) 2.2) et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2020 (10^e résolution, approuvée par 96,47 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.6.2.2).
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé OU valorisation comptable		Présentation
		OU simulation		
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme (BSA...)	N/A	510 948,15 € (valorisation comptable/norme IFRS 2 au 31 décembre 2022 des 40 073 actions de performance attribuées en novembre 2022)		Cette attribution a été réalisée en application : <ul style="list-style-type: none"> de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.3) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; de la 25^e résolution proposée à l'Assemblée générale du 23 juin 2020 (pages 395 et suivantes du Document d'enregistrement universel 2019), approuvée par 97,02 % des voix par cette même Assemblée. Cette attribution fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.4.5.3 du Document d'enregistrement universel 2022.
Rémunération à raison d'un mandat d'administrateur	N/A	N/A		N/A
Avantages de toute nature	9 693,24 €	9 693,24 €		Véhicule de fonction (valorisation comptable)
Indemnité de départ	Aucun montant versé	Aucun montant attribué		Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.7) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.6.1.12 du Document d'enregistrement universel 2022.
Indemnité de non-concurrence	Aucun montant versé	Aucun montant attribué		Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.8) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.6.1.12 du Document d'enregistrement universel 2022.
Retraite supplémentaire	Aucun montant versé	Aucun montant attribué		Cet élément : <ul style="list-style-type: none"> est partie intégrante de la Politique de Rémunération 2022 détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2021 (chapitre 3.3.2.6) et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022 (6^e résolution, approuvée par 94,70 % des voix) ; fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre 3.6.1.12 du Document d'enregistrement universel 2022.

N/A : non applicable.

L'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 sera dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

10^e résolution

Approbation des éléments de la rémunération de Monsieur Yves Chapot versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale, ayant pris acte de l'accord de chacun des Associés Commandités, et connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels

composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Yves Chapot, Gérant non Commandité, tels qu'ils sont présentés dans le Document d'enregistrement universel de la Société sur l'exercice 2022, au chapitre 3.5.3.

3.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

3.6.1 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS POUR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Les informations et les tableaux de ce chapitre :

- présentent les rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux de la Société ;
- ont été établis conformément au Code AFEP/MEDEF (décembre 2022) ;
- respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02, révisée, sur le "gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés référant au Code AFEP/MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF".

3.6.1.1 Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social exécutif (en €) (tableau 1 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Florent Menegaux, Associé Commandité et Président de la Gérance, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 932 169,83	2 259 985,00
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	866 812,76 ⁽¹⁾	727 106,88
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	2 798 982,59	2 987 091,88
Rappel du résultat net consolidé CGEM	2 008 883 043,82	1 845 066 544,00

(1) Valorisation (norme IFRS 2) au 31 décembre 2022 de l'attribution d'actions de performance, détaillée dans le chapitre 3.4.3.3 du Document d'enregistrement universel 2022.

Yves Chapot, Gérant non Commandité	Exercice 2022	Exercice 2021
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	1 284 276,57	1 434 157,00
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	510 948,15 ⁽¹⁾	484 737,92 ⁽¹⁾
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	1 795 224,72	1 918 894,92

(1) Valorisation (norme IFRS 2) au 31 décembre 2022 de l'attribution d'actions de performance, détaillée dans le chapitre 3.4.4.3 du Document d'enregistrement universel 2022.

3.6.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à M. Florent Menegaux (en €) (tableau 2 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Florent Menegaux, Associé Commandité et Président de la Gérance, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	1 016 670,00	1 016 670,00	900 000,00	900 000,00
Rémunération variable annuelle	905 744,43 ⁽²⁾	1 350 000,00	1 350 000,00	581 161,00
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantage en nature (voiture)	9 755,40	9 755,40	9 985,00	9 985,00
TOTAL	1 932 169,83	2 376 425,40	2 259 985,00	1 491 146,00
Rappel du résultat net consolidé de référence CGEM	2 008 883 043,82	1 845 066 544,00	1 845 066 544,00	625 441 868,00

(1) Sommes versées par la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin (MFP), société contrôlée, en contrepartie de ses fonctions de Président exercées dans cette société.

(2) Montant brut, calculé d'après les résultats des critères de performance applicables, sous réserve de l'approbation des résolutions correspondantes par les actionnaires de la CGEM lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (cf. le chapitre 3.4.3).

3.6.1.3 Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à M. Yves Chapot (en €) (tableau 2 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Yves Chapot, Gérant non Commandité	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	700 000,00	700 000,00	600 000,00	600 000,00
Rémunération variable annuelle	574 583,33 ⁽¹⁾	824 400,00	824 400,00 ⁽²⁾	516 900,00
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantage en nature (voiture)	9 693,24	9 693,24	9 757,00	9 757,00
TOTAL	1 284 276,57	1 534 093,24	1 434 157,00	1 126 657,00

(1) Montant brut, calculé d'après les résultats des critères de performance applicables, sous réserve de l'approbation des résolutions correspondantes par les actionnaires de la CGEM lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2023 (cf. le chapitre 3.4.4).

3.6.1.4 Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs (tableau 3 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. le tableau objet du chapitre 3.4.1.

3.6.1.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 4 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société. Depuis 2012, aucun dirigeant mandataire social de la Société ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Florent Menegaux	-	-	0	0	-	-
Yves Chapot	-	-	0	0	-	-

3.6.1.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 5 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Aucune option d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société depuis 2021, année de l'échéance du dernier plan.

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Florent Menegaux	-	0	-
Yves Chapot	-	0	-

3.6.1.7 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 6 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Sur les 1 899 470 droits d'attribution à une action de performance consentis le 17 novembre 2022 en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 23 juin 2020, 108 056 droits ont été attribués aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice ⁽¹⁾	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Florent Menegaux	Plan n° 17 du 17/11/2022	67 983	866 812,76 €	17/11/2026	17/11/2026	Détaillées dans le tableau "Plan d'actions de performance du 17 novembre 2022 : bilan intermédiaire des critères composant la condition de performance des Gérants" du chapitre 6.5.4.3.
Yves Chapot	Plan n° 17 du 17/11/2022	40 073	510 948,15 €	17/11/2026	17/11/2026	Détaillées dans le tableau "Plan d'actions de performance du 17 novembre 2022 : bilan intermédiaire des critères composant la condition de performance des Gérants" du chapitre 6.5.4.3.

(1) Les nombres d'actions attribués tiennent compte de la division par quatre de la valeur nominale de l'action Michelin, passée de 2 € à 0,50 €, décidée le 16 mai 2022 et effective le 16 juin 2022.

3.6.1.8 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 7 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs en 2022.

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Florent Menegaux	-	0	-
Yves Chapot	-	0	-

3.6.1.9 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions – Information sur les options de souscription ou d'achat (tableau 8 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. le tableau objet du chapitre 6.5.3.1.

3.6.1.10 Historique des attributions d'actions de performance – Information sur les actions de performance (tableau 9 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. le tableau objet du chapitre 6.5.4.3.

3.6.1.11 Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif (tableau 10 – nomenclature Code AFEP/MEDEF)

Cf. le tableau objet du chapitre 3.6.2.